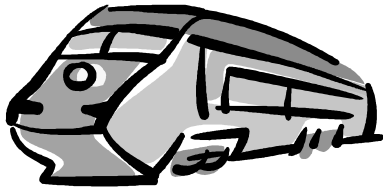


avryzoom 40



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux.
Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 30.-** par abonnement et par jour.

Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au vendredi
Tél. 026 470 40 00

8h00 – 11h30 et 13h30 – 17h00
e-mail: commune@avry.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 14h15 à 16h30.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LA DECHETTERIE

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi de 08h30 à 11h30
Jeudi de 16h00 à 19h00
Samedi de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30
de 16h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rte du Jura 20 (Café du Jura). Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 8 juin 2011
5. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2011
17. Messages du conseil communal à l'assemblée du 8 juin 2011
21. Informations communales
23. Vie du village
29. Chroniques
31. Spectacles et manifestations
34. Informations et divers
37. Petites annonces
38. Sociétés locales

Impressum

Tirage : 4 à 5 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 05

Commission d'information : Michel Moret,
Jean-Marie Barras, Pierre-Yve Meyer,
Christiane Piérart, Céline Robichaud

Secrétariat : Véronique Christan

Impression : Imprimerie MTL



Le centre de la cheminée !

EXPOSITION PERMANENTE



**+ DE 60
MODÈLES
EXPOSÉS**



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

J.Schori
CHEMINÉES & CANAUX SA
Depuis 1975

CH 1763 Granges-Paccot - Tél. 026 460 55 40
www.schori-cheminees.ch

CAC Srl
ÉLECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

Tél.: 026 534 09 58
Fax: 026 534 09 85
Natel: 078 711 86 96
chcelectricite@hispeed.ch

**cycles
pache**
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rosé

Tél: 026/402 17 18
Fax: 026/402 17 20



Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

ANDRE VONLANTHEN & SYLVIANE ARMAND

ARCHITECTES HES / EPF

Avry-Bourg 11 1754 Avry

tél 026 470 20 66 fax 026 470 20 68
e-mail vonlanthen.architecte@vtx.ch

Editorial

Et voilà, c'est reparti. Je parle de la nouvelle législature, pas de l'été ou de la dernière pluie. La nouvelle équipe est donc en place, prête à relever les défis qui ne manqueront pas ces cinq prochaines années.

J'aimerais revenir sur un sujet dont je vous ai souvent entretenu ces dernières années: la réforme des structures politiques. Au risque de me répéter, je pense qu'il s'agit là d'un sujet très important qu'il faudra aborder en toute sérénité et sans brusquer des étapes. Vous venez d'accepter, avec un oui à 76% pour Avry, la nouvelle loi relative à l'encouragement aux fusions des communes. C'est pour nous, l'exécutif, un signe clair, que ce dossier est à traiter en priorité. Ceci d'autant plus que la "fenêtre" de soutien financier est courte, puisque la loi expirera le 31 décembre 2018.

Dans une première étape, le préfet sera chargé d'analyser les communes de son district pour voir si elles remplissent les exigences de la loi, notamment si elles peuvent offrir de façon efficace les prestations communales demandées.

La question que nous devons alors nous poser, puis vous poser, est de savoir si avec 1800 habitants nous sommes assez importants pour être autonomes ou si nous devons nous regrouper.

Aujourd'hui, nous sommes membres d'un grand nombre d'associations de communes auxquelles nous confions des tâches dans des domaines tels que le scolaire ou l'épuration des eaux. La solution d'avenir est-elle de multiplier encore ces associations, ou alors de fusionner ? Ou encore de construire des communautés de communes sur le modèle français ou sur celui de l'Agglomération ?

Nous devons y réfléchir, la machine est en route.

D'ici-là, nous allons nous rencontrer, le 8 juin prochain, pour l'assemblée de constitution de cette nouvelle législature. Nous voterons alors les commissions communales, important maillon dans nos structures démocratiques.

Venez nombreux...

Benoît Piller
Syndic





1700 Fribourg

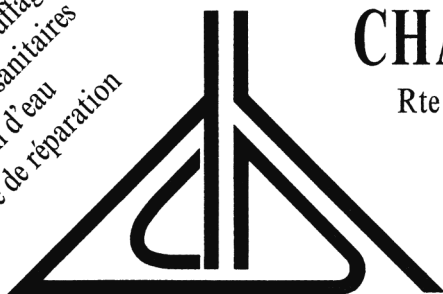
Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



Installations chauffages
Installations sanitaires
Adduction d'eau
Service de réparation



ENTREPRISE CHAVAILLAZ & Cie S.A.

Rte de Matran 45

1725 Posieux

Tél: 026 411 28 24

Fax: 026 411 40 00



HONDA

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

GARAGE J-M VONLANTHEN

TEL 026 470 19 17

Route de Fribourg 16 – 1754 Avry

FAX 026 470 26 77

Réparations et entretien toutes marques – Vente véhicules neufs et occasions

Préparations pour expertise – Essence et Diesel à prix discount

vilarel
SA Constructions

La force de l'expérience

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

ENSEMBLE,
BÂTISSONS VOTRE RÊVE !



Un terrain



un architecte



un constructeur



une entreprise
générale

UN MONDE
DE POSSIBILITÉS À VIVRE



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le mercredi 8 juin 2011 à 20.00 h.
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2011:** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
2. Election des membres de la commission financière pour la période législative 2011/2016
Vote
3. Election des membres de la commission d'aménagement et de la mobilité pour la période législative 2011/2016
Vote
4. Election des membres de la commission des naturalisations pour la période législative 2011/2016
Vote
5. Election de trois représentants d'Avry au Conseil d'Agglomération pour la période législative 2011/2016
Vote
6. Proposition d'un candidat au Comité d'Agglomération pour la période législative 2011/2016
Vote
7. Election du représentant complémentaire d'Avry au Conseil d'Agglomération pour la période législative 2011/2016
Vote
8. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011/2016
Vote
9. Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (art. 10 al. 2 LCo) pour la période législative 2011/2016
Vote
10. Modification des statuts du SSSO (Service social de Sarine-Ouest)
Vote
11. Informations sur les commissions communales
12. Divers.

Le Conseil communal



ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 22 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



David Gassmann, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 24
Email david.gassmann@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

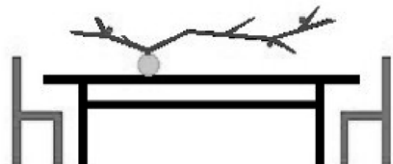
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale de Fribourg
Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
Fax 026 347 33 34
Email fribourg@mobi.ch
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT

En Fin Dérrey
1756 ONNENS/FR

Nicodemo Cosentino

Tél. 026/ 470 19 38
Fax 026/ 470 19 30
Natel 079 / 230 72 90
cosentino.n@bluewin.ch



Commune d'Avry

Procès-verbal No 14 de l'assemblée de la commune d'Avry

du jeudi, 31 mars 2011 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président : M. Benoît Piller, Syndic.

Scrutateurs/trices : MM. Vincent Piselli, Daniel Schafer et André Schneider

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20.05 h. en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer à cette assemblée.

Préambule administratif.

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée :

- par un « tout ménage »
- par un bulletin d'information communale (AvryZoom N°39 de mars 2011)
- par une publication dans la feuille officielle N° 10 du 11 mars 2011
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

M. Piller déclare l'assemblée ouverte.

Nombre de votants

La commune d'Avry compte à ce jour 1241 citoyens électeurs inscrits au registre civique.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

- M. Jacques Bourgeois, Conseiller national
- M. Claude Sapin
- M. Nicolas Ecoffey, membre de la commission financière
- Mme Marie-Hélène Mabellini
- Mme Suzanne Schär

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs/trice :

- MM. Vincent Piselli, Daniel Schafer et André Schneider

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011

M. Piller demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote dans la commune de se manifester en levant la main afin de permettre aux scrutateurs de compter les voix valables.

M. Piller rappelle les tractanda de l'assemblée, projetés sur l'écran. Il annonce une modification de cet ordre du jour, en effet, au point 3 la présentation du plan financier est prévue.

Or l'art. 86 d de la loi sur les communes mentionne que *"la commune établit un plan financier sur 5 ans, ce plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins mais au moins une fois par année. Il est ensuite adopté par le Conseil communal sur préavis de la commission financière"*.

Après discussion avec les membres de la commission financière, cette dernière nous indique dans son préavis

"La commission financière propose qu'une nouvelle mouture du plan financier soit élaborée par l'exécutif communal fraîchement élu. Cette version pourrait être présentée lors de l'élaboration du budget 2012. En conclusion, nous proposons le retrait de l'objet des tractanda."

Le Conseil communal en a pris acte et a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010: ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

2. Comptes 2010

2.1. Présentation générale des comptes communaux

- comptes de fonctionnement
- comptes des investissements
- 2.2. Rapport de la commission financière
- 2.3. Approbation des comptes 2010

3. Présentation du plan financier 2011 / 2016

4. Règlement de la commune d'Avry relatif à la distribution de l'eau potable

Rapport de la commission financière

Vote

5. Règlement de la commune d'Avry relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Rapport de la commission financière

Vote

6. Approbation des modifications des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux);

Vote

7. Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français;

Vote

8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010: ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Ce procès-verbal a été rédigé et mis à disposition à l'administration communale. Il a aussi été publié intégralement dans l'édition No 39 d'AvryZoom de mars 2011.

M. David Burton demande qu'à la page 20, la réponse de M. Marc-Antoine Messer à sa question, soit complétée dans le sens qu'il n'a pas participé à la séance de la commission d'écologie avec le Groupe E. Séance à la quelle les membres de la commission d'écologie étaient conviés.

M. Marc Antoine Messer confirme que M. Burton n'a pas participé à la séance avec le Groupe E.

Par conséquent, le procès-verbal de la présente assemblée mentionnera cette précision.

Aucune autre remarque n'est faite sur ce document, on passe à son approbation.

Résultat du vote :

Personnes ayant le droit de vote 62

Abstentions 0

Majorité absolue 32

Approuvent le procès-verbal de l'assemblée du

Refuse 62 0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010 est approuvé avec remerciements aux secrétaires de l'administration pour la rédaction de ce document. L'enregistrement sera effacé.

2.1 Présentation générale des comptes communaux 2010

- comptes de fonctionnement
- comptes des investissements

M. Peter Mosimann rappelle d'abord que les comptes de fonctionnement et des investissements ont été publiés en détail dans AvryZoom de mars 2011. Ces comptes étaient accompagnés d'un commentaire du Conseil communal et de tableaux en annexes, donnant quelques explications complémentaires. Dès lors, il ne passera pas en revue chaque poste des comptes.

Il rappelle que les membres du Conseil communal et le caissier n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

La récapitulation générale se présente comme suit :

Total des revenus Fr. 7'602'292.82
Total des charges Fr. -7'541'126.06
Résultat net (excédent de revenus) Fr. 61'166.76

Ce résultat comprend des amortissements obligatoires suivants :

Comptes	Libellé	Montants
1410.00	Routes communales	18'774.00
1230.32	Parking de Rosé	15'000.00
1230.32	Parking de Rosé (terrain)	16'000.00
1400.04	Terrain CO provisoire	8'610.00
1430.04	Maison communale	24'000.00
1430.03	Bâtiment scolaire 3	10'000.00
Total	débit cpte 940.330.0	92'384.00

M. Mosimann fait ensuite une présentation succincte des comptes de fonctionnement chapitre par chapitre et y apporte quelques commentaires supplémentaires par rapport à ceux publiés. Il présente également différents graphiques pour illustrer ces comptes.

Au terme de la présentation des comptes de fonctionnement, la discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

M. Mosimann présente les comptes des investissements 2010.

Dépenses d'investissement totales Fr. 1'708'324.75
Recettes d'investissement totales Fr. - 189'077.60
Investissements nets Fr. 1'519'247.15

Le tableau de la situation des crédits d'investissement a été publié dans AvryZoom

M. Mosimann relève que 2 crédits consécutifs à des décisions de l'assemblée communale ont été bouclés au 31 décembre 2010 ; il s'agit de :

	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2010	Solde	Etat
Nouveau bâtiment scolaire, devis général	04.12.2008	300'000.00	296'825.00	137'348.55	-134'173.55	bouclé
Etude de détail Valtraloc	12.10.2006	45'000.00	47'702.15	0.00	-2'702.15	bouclé

Il passe en revue les différents crédits en cours et en suspens.

D'autre part, la décision de l'assemblée communale pour la vente de terrain dans la zone industrielle est abandonnée. En effet, l'acquéreur a décidé de louer ce terrain au lieu de l'acheter.

	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2010	Solde	Etat
Vente de terrain dans la z.i.	19.03.2004	-250'000.00	0.00	0.00	-250'000.00	abandonné

Ainsi, avec l'approbation des comptes 2010, l'assemblée approuve également le bouclement de ce crédit.

La discussion est ouverte sur les comptes d'investissement 2010 mais la parole n'est pas demandée.

M. Mosimann présente les tableaux suivants :

Situation financière au 31 décembre 2010.

AVOIRS	
Caisse principale	478.00
Caisse du Centre de loisirs	570.50
CCP	383'871.78
Banque Raiffeisen CE soc	200.00
Fds Abris PC	1'077.15
Fds col. Vacances	29'630.00
Total des liquidités	415'827.43
DETTES	
Créanciers	219'344.50
CC paroisse Matran/Avry/Rosé	-71'905.90
Recette de l'état	377'858.95
CC BCF	1'208'245.31
Emprunt BCF	500'000.00
Total des dettes	2'233'542.86
Dettes nettes	1'817'715.43

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2010.

Ententes intercommunales associations de communes	Participation proportionnelle à l'endettement des associations
C.O. Sarine campagne et Haut Lac français	1'206'713.00
Agglomération de Fribourg	33'042.86
Fondation St-Martin, home de Cottens	951'385.50
Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	338'378.10
AESC Ass. Intercom. Épuration des eaux Sonnaz et Crausaz	0.00
AESO Alimentation en eau de Sarine ouest	547'165.00
Triage forestier Saine Ouest	728.15
Service intercommunal d'aide sociale	6'393.80
Total	3'083'806.41

2.2 Rapport de la commission financière

M. Benoît Macherel, président de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission :

"Mesdames, Messieurs,

C'est la quatrième année qu'un organe de révision indépendant, à savoir pour 2010 la société « Toffol & Schibli Fiduciaire SA », procède à la vérification des comptes de la commune. Je vous lis le rapport officiel.

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune d'Avry**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Commune d'Avry pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (art. 60a et 60b RELCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'art. 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans son ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et en particulier aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Nous recommandons à la Commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 6'116'76, un excédent de charges d'investissements de CHF 1'519'247,15 et une fortune de CHF 2'866'134.82 ressortant du bilan au 31 décembre 2010.

Fribourg, le 4 mars 2011

Toffol & Schibli Fiduciaire S.A.


Stéphane Peiry
Expert-réviseur agréé ASR
(réviseur responsable)


Clément Barras
Expert-réviseur agréé ASR

Vous constatez que l'organe de révision confirme le respect des procédures comptables et atteste la conformité des comptes annuels 2010 avec la législation en vigueur.

De son côté, la Commission financière a procédé à une analyse détaillée des divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2010 comme suit:

Avec un excédent de recettes de quelque CHF 60'000.--, l'exercice 2010 dégage un résultat positif alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 82'000.--.

Durant ces dernières années, nous constatons une détérioration constante du résultat financier. Les grands bénéfices que l'on a connu jusqu'en fin 2006 ne peuvent plus être réalisés. En effet, le passage en classe 2 au 1^{er} janvier 2007 a entraîné une augmentation marquée des charges liées alors que les recettes fiscales se sont stabilisées.

D'ailleurs, durant les 8 dernières années, des amortissements extraordinaires ont pu être comptabilisés. Pour la première fois en 2010, le résultat de l'exercice ne l'a pas permis.

Au vu des investissements importants prévus à l'avenir, nous envisageons une situation financière de plus en plus tendue. Pour atteindre des comptes annuels équilibrés, il s'agira de fixer des priorités claires et de procéder à un contrôle détaillé des charges non liées.

Concernant les investissements, il faut à nouveau constater qu'une grande partie des projets budgétés n'ont pas pu être exécutés. En effet, sur les 5,1 millions nets prévus au budget, seuls 1,5 millions ont pu être réalisés. Des subventions pour un montant d'environ 400'000.-- francs devraient être encore encaissées. Un solde de quelque 3,0 millions à la fin 2010 pour des objets votés reste encore ouvert.

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011

Pour conclure, notre Commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Au nom de la commission financière

M. Maurice Clément, M. Xavier Dafflon, M. Nicolas Ecoffey, M. Jean-Marc Etienne, M. Charles Page, M. Jean-Pierre Witschard, membres et M. Benoît Macherel, président."

2.3 Approbation des comptes 2010

La discussion est ouverte sur les comptes 2010 mais la parole n'est pas demandée, on passe au vote.

Résultat du vote :

Personnes ayant le droit de vote	58
Abstention	1
Majorité absolue	29

Approuvent les comptes 2010	57
Refuse	0

Les comptes 2010 de la commune d'Avry sont approuvés.

4. Règlement de la commune d'Avry relatif à la distribution de l'eau potable, rapport de la commission financière, vote

M. Benoît Piller, syndic, présente cet objet. Préalablement, il indique pourquoi les deux règlements doivent être soumis pour approbation de l'assemblée :

- il y a l'harmonisation des règlements existants suite à la fusion d'Avry-sur-Matran et de Corjolens, avant la fusion les deux communes avaient des règlements différents
- l'autofinancement du service doit être garanti, c'est-à-dire que les frais et coûts du service doivent être couverts par les recettes de ce service (taxes liées à ce service)
- l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire LATeC qui change la notion d'indice de construction ce qui provoque un changement de définition dans les règlements.

En ce qui concerne la distribution de l'eau potable, la couverture des frais par les recettes du service est déjà respectée. Dès lors, il n'y a pas de changement du prix de l'eau consommée ainsi que pour les taxes de raccordement pour les nouvelles constructions et les autres tarifs. Seule la taxe pour l'eau de construction a été légèrement augmentée, elle passe à fr. 1.-- par m2 de la surface de la parcelle.

Avec l'ancien règlement, la taxe pour l'eau de construction s'élevait, par exemple pour une parcelle de 800 m2 en zone résidentielle à faible densité l avec un indice est de 0.3, au tarif de fr. 3.--, à fr. 720.--.

Avec le nouveau tarif, cette taxe pour une parcelle de 800 m2 passe à fr. 800.--.

Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable a été publié intégralement dans Avry-Zoom N° 39 de mars 2011.

M. Jean-Pierre Witschard, membre de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission :

"Mesdames, Messieurs,

Les revenus provenant du service des eaux sont affectés à l'entretien des installations, à leurs amortissements et au paiement des intérêts. Actuellement, la couverture des coûts étant respectée, le Conseil communal propose un règlement qui ne prévoit pas de modifications fondamentales des tarifs. En fin 2010, une réserve de 952'000 francs apparaissait au bilan. Le résultat épuré de coûts extraordinaires provenant de l'entretien ou de l'achat d'eau démontre un équilibre avec les recettes perçues.

Dès lors, nous comprenons la décision de ne pas modifier les tarifs et nous vous demandons d'approuver la mise en application du règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Au nom de la commission financière

M. Benoît Machereï, président, M. Maurice Clément, M. Xavier Dafflon, M. Nicolas Ecoffey, M. Jean-Marc Etienne, M. Charles Page, M. Jean-Pierre Witschard, membres."

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée, on passe au vote.

Résultat du vote :	65
Personnes ayant le droit de vote	1
Abstention	33
Majorité absolue	

Approuvent le règlement relatif à la distribution de l'eau potable	64
Refuse	0

Le règlement de la commune d'Avry relatif à la distribution de l'eau potable est approuvé.

5. Règlement de la commune d'Avry relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, rapport de la commission financière, vote

M. Benoît Piller, syndic, présente cet objet. Le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux a été publié intégralement dans AvryZoom N° 39 de mars 2011.

Actuellement ce service est largement déficitaire et le Conseil communal doit prendre des mesures. C'est pourquoi, il fait les propositions de modifications suivantes :

- les nouveaux tarifs des taxes de raccordement
- une augmentation des taxes de l'eau utilisée de fr. 0.70 à fr. 1.35 par m3
- l'introduction d'une taxe annuelle par m2 de surface de la parcelle

Le règlement soumis à l'assemblée est la reprise du règlement type cantonal. Les tarifs prévus sont appliqués par m2 en tenant compte des différents types de zone figurant au plan d'aménagement local.

Le formulaire fournit par le canton a servi au calcul des taxes relatives à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Ce calcul a été établi par un ingénieur mandaté par la commune.

Ce calcul est basé sur une compilation de données des comptes communaux de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur le coût actualisé des raccordements en tenant compte des surfaces des différents types de zone à bâtir.

Pour illustrer les incidences financières des nouveaux tarifs, M. Piller présente différents calculs basés sur une construction en zone résidentielle à faible densité I, sur une parcelle de 800 m2 et une occupation par 4 personnes qui consommeront 115 m3 d'eau par année.

Taxes de raccordement :

Taxes actuelles, 800 m2 avec un indice de 0.3 au tarif de fr. 3.-/m2	Fr. 720.00
800 m2 au tarif de fr. 2.50/m2	Fr. 2'000.00
+ TVA 8%	Fr. 217.00
Total	Fr. 2'937.00

Nouvelles taxes 800 m2 au tarif de fr. 14.50	Fr. 11'600.00
+ TVA 8 %	Fr. 928.00
Total	Fr. 12'528.00

soit une augmentation de

Fr. 9'591.00

Taxes annuelles: pour une maison occupée par 4 personnes avec une consommation d'eau de 115 m3 par an

Taxes d'exploitation actuelles	115 m3 à fr. 0.70/m3 y compris TVA	Fr. 86.00
--------------------------------	------------------------------------	-----------

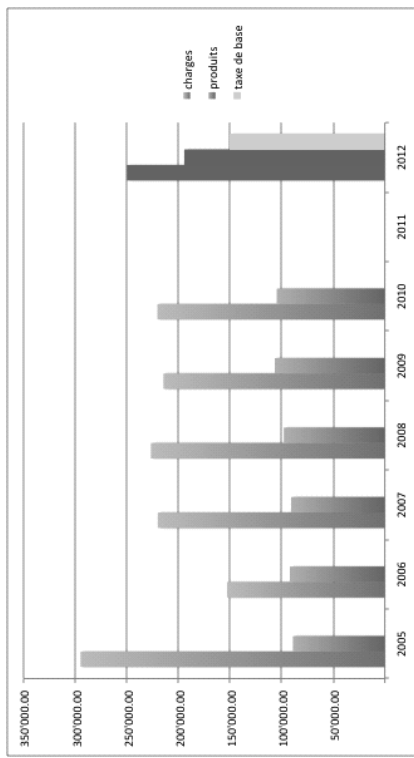
Nouvelles taxes	
115 m3 à fr. 1.35/m3 y compris TVA	Fr. 166.00
800 m2 à fr. 0.14/m2 y compris TVA	Fr. 120.00
Total	Fr. 286.00

soit une augmentation de

Fr. 200.00

M. Piller présente aussi un tableau concernant le même calcul mais pour une personne habitant un immeuble et dont le propriétaire répercute ces frais sur ses locataires. Cette augmentation sera de fr. 51.80 par année et par personne.

Il montre également quelles seront les incidences financières pour la commune au moyen du graphique suivant :



En conclusion, les nouvelles recettes et l'adaptation des tarifs serviront à couvrir les dépenses de fonctionnement, de pratiquer les amortissements sur les investissements et de créer une réserve pour ce service. Cette réserve permettra d'équilibrer les comptes durant les années à venir.

La discussion est ouverte.

M. Joël Martin demande comment sera calculée la taxe annuelle pour les agriculteurs et pour les usines.

M. Piller lui répond que la taxe annuelle sera facturée pour tous les terrains en zone à bâtir. Pour les constructions hors zone, c'est l'article 27 al. 1 qui s'applique, soit : *"En ce qui concerne les fonds construits hors de la zone à bâtir, seule la surface attenante au bâtiment est prise en considération pour la fixation de la taxe. Le conseil communal détermine cette surface."*

Pour les usines, c'est la surface de la parcelle qui sera prise en considération.

Mme Isabelle Python demande comment sera appliqué l'art. 27 "le conseil communal détermine la surface."

M. Piller précise que le calcul inverse sera fait c'est-à-dire que l'on prendra la surface habitable construite multipliée par l'indice de 0.3 ce qui donnera la surface à prendre en considération pour la facturation. Par exemple, un bâtiment offrant 300 m2 de surface habitable, la surface à prendre en considération pour la taxe annuelle d'épuration sera de 1'000 m2

D'autre part, des directives d'application compléteront le règlement communal.

M. Jean-Pierre Python constate qu'une partie des taxes serviront à des amortissements, comment verra-t-on ces amortissements sur les canalisations construites et payées par des propriétaires qui ont été remises gratuitement à la commune.

M. Piller lui répond que les canalisations reprises gratuitement par la commune figurent pour fr. 1.- au bilan. Les amortissements seront pratiqués sur les investissements faits par la commune reportés au bilan et comptabilisés dans le chapitre de l'épuration.

M. Jean-Pierre Python voit un problème pour les propriétaires qui ont réalisé et payé des canalisations, qui les ont remises gratuitement à la commune et qui doivent encore payer une taxe annuelle sur la base du nouveau règlement.

M. Piller précise que lors de la reprise gratuite de canalisations, la commune reprend les obligations d'entretien et de remplacement de ces canalisations ce qui justifie la facturation des taxes annuelles. Le compte de l'évacuation et de l'épuration des eaux doit être pris dans son ensemble pour tout le territoire de la commune.

M. Gilbert de Chambrier demande des précisions sur le graphique présenté sur l'effet de l'application du nouveau règlement sur les comptes de la commune, notamment pour 2012.

M. Piller l'informe que le graphique présente une simulation pour 2012 basée sur la consommation annuelle totale dans la commune qui est de 1'43'966 m3. Cette consommation multipliée par 1.35/m3 donne le montant des recettes prévisibles pour 2012.

M. David Burton demande à quoi correspond la taxe annuelle prévue au point 7 de la feuille des tarifs ?

M. Piller constate que la taxe prévue au point 7 concerne le règlement relatif à la distribution d'eau potable, mais le principe est valable pour les deux règlements, il y a des taxes uniques de raccordements et des taxes annuelles.

M. Joël Martin constate que les taxes augmentent, que les propriétaires payent déjà une contribution immobilière qui est au taux maximum et que les impôts arrivent de tous côtés. Ne peut-on pas affecter une partie de la contribution immobilière au service de l'épuration et de l'évacuation des eaux.

M. Piller répond que ce sont deux impôts séparés et qu'il est évident que le Conseil demande un effort financier aux contribuables. L'eau est un bien précieux et cette augmentation de taxe incitera certainement à limiter la consommation, car en consommant moins d'eau on subira moins fortement cette augmentation.

M. Michel Moret demande s'il est judicieux de prendre en considération la surface de la parcelle pour la nouvelle taxe; en effet, les grandes et les petites parcelles seront taxées au même tarif. En ce qui concerne la taxe par m3 d'eau utilisée, les grandes et les petites parcelles seront aussi soumises au même tarif.

M. Piller rappelle que l'on prend en considération la surface de la parcelle et qu'on applique le tarif selon le type de zone.

La justification de taxer au même tarif les petites et les grandes parcelles est notamment que l'évacuation et l'épuration des eaux comprennent non seulement les eaux usées mais aussi

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011 les eaux claires. Une grande parcelle aura une quantité plus importante d'eau de surface à évacuer et elle permet une construction pouvant accueillir d'avantage d'occupants. D'autre part, la surface des parcelles est un élément qui ne change pas alors que l'indice de construction fait constamment l'objet de modifications soit dans la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, soit dans le règlement d'urbanisme communal. M. Louis Brunisholz estime que l'augmentation du prix de l'eau serait plus incitative à des économies d'eau que la taxe annuelle pour l'épuration. M. Pillier précise que la taxe annuelle sera aussi appliquée sur les terrains en zone mais non construits. Mme Eliane Devaud constate que ces nouvelles taxes permettent d'équilibrer les comptes du service. Que fait-on si une année il y a un excédent de recettes ? Sera-t-il utilisé à d'autres fins ou sera-t-il affecté uniquement pour le service de l'épuration ? M. Pillier indique qu'un excédent de recettes de ce service sera porté sur un compte de réserve du service et ne pourra en aucun cas être affecté pour un autre chapitre de la comptabilité communale. M. Jean-Pierre Python partage l'avis de M. Brunisholz d'augmentation le prix de la consommation d'eau et de laisser la taxe d'épuration au niveau actuel. Par la suite si le compte de ce service présente un bénéfice on pourra aussi prévoir une diminution de la contribution immobilière. M. Pillier mentionne que, d'ici 3 à 5 ans, si les effets du nouveau règlement ont permis de constituer une réserve suffisante, les tarifs pourront être revus. M. David Burton fait remarquer que le canton demande, pour les nouvelles constructions, la création de puits perdu pour l'évacuation des eaux claires. La nouvelle taxe n'incitera pas les propriétaires à réaliser ces puits. M. Pillier rappelle que tout le village n'est pas encore organisé en système séparatif pour l'évacuation des eaux. D'autre part, les taxes prévues doivent aussi couvrir les coûts des stations d'épuration. M. Berset ajoute que la commune d'Avry est raccordée à deux stations d'épuration. Dans le secteur raccordé à la STEP de Villars-sur-Glâne, le système séparatif est en place sauf pour une maison. Dans le secteur raccordé à la STEP de Pénier, le système unitaire est encore en vigueur. Cependant, les collecteurs communaux de ce secteur sont déjà raccordés au collecteur intercommunal via la station d'épuration. Dans les prévisions issues du plan général d'évacuation des eaux, il est prévu de mettre en séparatif tout ce secteur. Ces travaux font partie des obligations légales à réaliser dans un délai de 20 ans. D'autre part, M. Berset rappelle que les frais à charge du compte de l'épuration comprennent les frais de fonctionnement des stations d'épurations et les frais de renouvellement des installations avec les intérêts qui en découlent.	Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011 M. Jean-Pierre Python demande quelle est la participation fixe et la partie que paye la commune par rapport au m3 d'eaux usées et claires. Y aura-t-il une différence après la mise en séparatif. M. Berset lui répond qu'après la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la participation de la commune diminuera. Toutefois, cette diminution ne compensera pas les charges relatives aux investissements nécessaires à la mise en séparatif. M. Denis Joye remarque que nous avons la chance d'avoir de l'eau en suffisance et que le prix de l'eau n'a pas à être discuté. Pour l'épuration, c'est autre chose. M. Pillier ajoute qu'en comparant avec les autres villages de la région, Avry reste encore meilleur marché, même avec les augmentations proposées. M. Charles Page, membre de la commission financière, donne lecteur du rapport de cette commission sur ce sujet. "Mesdames, Messieurs, Une table de calcul élaborée par l'Etat de Fribourg a servi de base pour la détermination des coûts et des recettes en fonction du nombre d'habitants, des surfaces disponibles dans la commune, des infrastructures existantes et des investissements futurs. Les résultats obtenus démontrent que le service est déficitaire de quelque 270'000 francs. Pour absorber les investissements futurs et pour couvrir le déficit mentionné, le Conseil communal propose de nouveaux tarifs pour les taxes de raccordement, une augmentation des taxes pour l'eau utilisée et l'introduction d'une taxe de base en fonction des mètres carrés. Les calculs effectués démontrent que l'accroissement des recettes suffit pour absorber le déficit. Jusqu'à ce jour, cette sous-couverture était financée par le budget général. Dès lors, pour compenser l'augmentation de ces taxes, une réduction d'impôts pourrait être envisagée. Au vu de la situation financière actuelle de la commune et des charges supplémentaires que vont générer les gros investissements prévus ces prochaines années, nous ne pouvons pas envisager cette solution. Dans le but d'équilibrer ce service, nous approuvons la demande faite par le Conseil communal. Toutefois après 3 à 4 années, une nouvelle appréciation de la situation devra être faite sur la base des chiffres effectifs. La Commission financière vous demande d'approuver la mise en application du règlement relatif l'évacuation et à l'épuration des eaux. Au nom de la commission financière M. Benoît Macherel, président, M. Maurice Clément, M. Xavier Dafflon, M. Nicolas Ecoffey, M. Jean-Marc Etienne, M. Jean-Pierre Witschard, et M. Charles Page, membres." La parole n'étant plus demandée, on passe au vote Résultat du vote : Personnes ayant le droit de vote 65 Abstention 1 Majorité absolue 33 Approuvent le règlement de la commune d'Avry relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux comprenant la fiche des tarifs 50 Refusent 14
---	---

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011

Le règlement de la commune d'Avry relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux comprenant la fiche des tarifs est approuvé.

6. Approbation des modifications des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux, vote

M. Benoît Piller, syndic, présente cet objet. Le message à ce sujet a été publié intégralement dans AvryZoom N°39 de mars 2011.

Il indique d'abord que depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière, les associations de communes doivent revoir les clés de répartition des frais. Dès lors, ces associations proposent :

- d'unifier les méthodes de calculs
- de garder une composante de solidarité

Les statuts ont été acceptés par les délégués des communes et doivent être ratifiés par les assemblées communales

Pour les deux associations la proposition de répartition des frais est :

- 75 % en fonction de la population légale
- 25 % en fonction de la population légale pondérée avec l'indice de potentialité fiscale

M. Piller rappelle que les domaines de l'ACSMS sont :

- Home médicalisé
- Service d'ambulance
- Commission de district pour les soins et l'aide familiale à domicile
- Fondation pour l'aide et les soins à domicile du district de la Sarine

Les critères actuels pour ces quatre secteurs sont les suivants :

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011

Critères actuels HMS	Critères actuels Indemnité forfaitaire
• 20% selon le chiffre de la dernière population légale • 20% selon la population légale pondérée • 60% selon le nombre de résidents	• 50% selon le chiffre de la dernière population légale • 50% selon la population légale pondérée
Critères actuels SAS	Critères actuels FASDS
• 50% selon le chiffre de la dernière population légale • 50% selon la population légale pondérée	• 1/3 selon le chiffre de la dernière population légale • 1/3 selon la population légale pondérée • 1/3 selon le nombre d'heures

La proposition est d'unifier ces critères, soit :

- 75 % selon la population
- 25 % selon la population pondérée par l'IPF (indice de potentialité fiscale)

En chiffres, on constate une augmentation de charges pour la commune d'Avry de fr. 10'428.-- par rapport à l'ancien système de facturation. Le tableau se présente comme suit :

	Ancien	Nouveau	Difference
HMS	5'940	6'451	511
SAS	24'095	25'171	1'076
Ind. Forfaitaire	39'862	41'641	1'779
FASD	55'905	62'967	7'062
	125'802	136'230	10'428

La discussion est ouverte.

M. Charles Page constate qu'Avry participe déjà par la péréquation financière et qu'Avry participe une deuxième fois avec cette nouvelle clé de répartition. On est pénalisé deux fois.

M. Piller indique que la péréquation financière concerne les répartitions des participations des pots communs avec le canton. Les associations de communes s'organisent librement pour la répartition de leurs frais.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote

Résultat du vote :

Personnes ayant le droit de vote
Abstentions
Majorité absolue

65
2
32

Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011 Approuvent les modifications des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) Refuse 63 0 Les modifications des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) sont approuvées.	Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011 Résultat du vote : Personnes ayant le droit de vote 65 Abstention 1 Majorité absolue 33 Approuvent les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Refuse 64 0 Les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont approuvées.
Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011 Approuvent les modifications des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) Refuse 63 0 Les modifications des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) sont approuvées.	Assemblée communale No 14 du jeudi, 31 mars 2011 Résultat du vote : Personnes ayant le droit de vote 65 Abstention 1 Majorité absolue 33 Approuvent les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Refuse 64 0 Les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont approuvées.

sins occupent des places le long de cette route. Si cela se présente à nouveau, il y a lieu de contacter la commune.

M. José Sciboz indique que le problème est le même à l'Impasse des Agges.

M. Charles mentionne aussi un problème d'autorisation lors de construction de nouveaux quartiers et notamment de nouveaux immeubles locatifs. En effet, des places supplémentaires sont régulièrement refusées par le canton étant donné les préavis négatifs des associations de transport, etc. Il estime cette position incohérente puisqu'après c'est la collectivité qui doit résoudre les problèmes de parking.

M. Piller rappelle que le permis de construire est délivré par la Préfecture en tenant compte des préavis des différents services cantonaux. Il y a des normes très strictes concernant les places de parc qui ressortent de la politique cantonale que l'on ne peut pas influencer. La commune peut cependant continuer à développer les transports publics.

M. Keller demande s'il est difficile de mettre rapidement en place une signalisation pour éviter le parking sur les trottoirs.

M. Piller lui répond qu'il faut mettre cette signalisation à l'enquête publique.

A la fin de cette législature, M. Benoît Machere, au nom de la commission financière, tient à remercier les citoyennes et citoyens pour la confiance témoignée durant ces 5 années ainsi que les membres du conseil communal pour les bonnes relations.

M. Piller adresse des remerciements aux conseillers/ères communaux qui quittent le conseil en cette fin de législature :

- à Mme Christine Perla qui a siégé durant 5 ans passés dans le dicastère des constructions
- à M. Roland Beret qui a passé 7 ans dans le dicastère du service des eaux et de l'épuration des eaux
- à M. Peter Mosimann, qui s'est occupé durant 7 ans des finances communales
- à M. Carlos Terradillos qui a aussi siégé durant 7 ans dans le dicastère des écoles et des affaires sociales.

M. Piller termine en remerciant les personnes présentes d'avoir participé activement aux débats et les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22.10 h.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire

J-D Corpataux

B. Piller

Avry, le 11 avril 2011

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES

ADDUCTIONS D'EAU

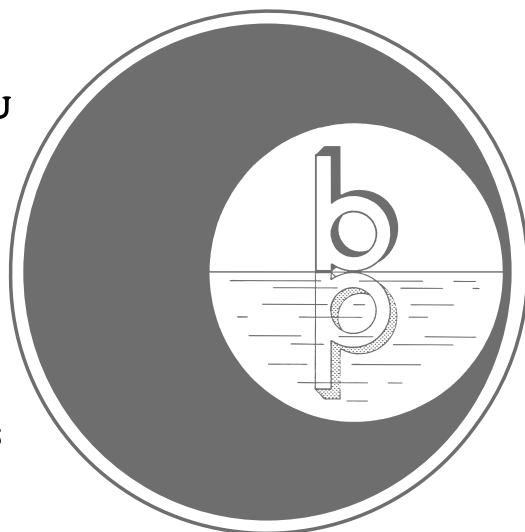
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)



SOFRAYER S A
La technologie du verre

Vitrages à hautes performances techniques

Vitrages isolants / Vitrages phoniques / Vitrages thermiques / Vitrages antisolaires

Rénovation / Miroiterie / Vitrierie

www.sofraver.ch

1754 Avry / FR
Tél 026 470 45 10
Fax 026 470 24 57



SERVICE RÉPARATION
Tél 026 470 45 00



Faire du déchet une ressource

0800 801 901
Agence de Rosé

www.veolia-es.ch

A black and white advertisement for Optic 2000. The background shows a man in a leather jacket and sunglasses standing next to a convertible car in a mountainous landscape. The Optic 2000 logo is in the top right. The main text on the left reads "2^{ème} PAIRE* Pour CHF 1.- de plus POUR TOUS même en progressifs solaires".

Optic 2000

2^{ème} PAIRE*
Pour CHF 1.- de plus
POUR TOUS
même en progressifs solaires

Business

SIREN 326 980 018 RCS Nanterre

*Pour l'achat d'une monture et 2 verres correcteurs, pour un prix $\geq$ à CHF 295.-, TVA incluse, en verres unifocaux et CHF 440.-, TVA incluse, en verres progressifs, vous bénéficiez simultanément pour CHF 1.- de plus d'une 2^{ème} paire constituée d'une monture à choisir dans la collection «2^{ème} paire», et de 2 verres organiques standards (non traités, non amincis, non durcis, non traités antireflet), solaires ou blancs, de même correction que la 1^{ère} paire. Vous pouvez demander à personnaliser la 2^{ème} paire par suppléments payants, après établissement d'un devis. Offre valable du 01/01/2010 au 31/12/2010. Non cumulable avec d'autres offres. Photo non contractuelle.

C. HOULMANN

AVRY-CENTRE

026/470 29 30

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 JUIN 2011
CONCERNANT LES TRACTANDA**

2. Election de la commission financière pour la période législative 2011/2016

Selon l'article 10 de la loi sur les communes du 10 septembre 1980, l'assemblée communale a les attributions suivantes:

o) elle élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi et relevant de sa compétence ;

Son article 96 précise son organisation et l'article 97 ses attributions:

Commission financière

Art. 96 a) Organisation

1 L'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres.

2 Les membres de la commission sont élus pour la période administrative respectivement parmi les citoyens actifs de la commune ou parmi les membres du conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du conseil communal et les membres du personnel communal.

3 La commission désigne son président et un secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement.

Art. 97 b) Attributions

1 La commission a les attributions suivantes :

a) elle examine le budget ;

a bis) elle donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour;

b) elle examine les propositions de dépenses qui doivent, en vertu de l'article 89 al. 2, faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général ;

c) elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale;

c bis) elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général;

d) elle examine les propositions de modification du taux des impôts.

(...)

Le Conseil communal vous propose d'élire une commission de 7 membres. Les candidats qui n'auraient pas encore rempli le bulletin d'inscription distribué par un tout ménage sont priés de s'annoncer à l'administration communale.

3. Election de la commission d'aménagement et de la mobilité pour la période législative 2011/2016

Selon la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) :

Art. 36 Conseil communal et commission d'aménagement

1 Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.

2 Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.

Pour la nouvelle législature 2011/2016, le conseil communal souhaite élargir le champ de compétence de la commission d'aménagement. Jusqu'alors, cette commission travaillait exclusivement sur le projet de révision général du plan d'aménagement local. Suite au redécoupage des dicastères et à la création d'un dicastère qui regroupe l'aménagement du territoire et les questions de mobilité, le conseil communal propose que la commission soit aussi en charge d'élaborer, étudier et préavisier les dossiers relatifs à la mobilité. Elle couvrira ainsi les deux composantes du développement territorial.

Le Conseil communal vous propose de constituer une commission de 7 membres, dont 2 sont nommés directement par le conseil communal et 5 sont élus par l'assemblée.

Les candidats qui n'auraient pas encore rempli le bulletin d'inscription distribué par un tout ménage sont priés de s'annoncer à l'administration communale.

4. Election d'une commission communale des naturalisations

Le 1er juin 2008, le peuple fribourgeois a accepté la nouvelle loi modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois (ROF 2007_055), avec effet au 1er juillet 2008.

Les principales nouveautés de cette loi sont le renforcement des compétences de l'administration cantonale pour la conduite des enquêtes et l'octroi au conseil communal de la compétence d'accorder ou non le droit de cité communal pour toutes les procédures de naturalisation ordinaire.

Afin d'aider l'autorité communale dans sa tâche, le législateur a prévu, dans son article 34, l'instauration d'une commission des naturalisations dont les membres, choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune, sont élus par l'assemblée communale.

La mission de cette commission est de prendre position à l'intention du Conseil communal sur toutes les demandes de naturalisation de personnes étrangères. A cet effet la commission

- étudie les dossiers qui lui sont soumis dans le respect des dispositions cantonales et des conditions d'octroi du droit de cité communal et
- entreprend toutes les démarches qu'elle juge utiles pour évaluer chaque demande et apprécier la personnalité, la situation et le degré d'intégration des candidats à la naturalisation (examen du dossier, demande de renseignements complémentaires, audition des candidats etc.).

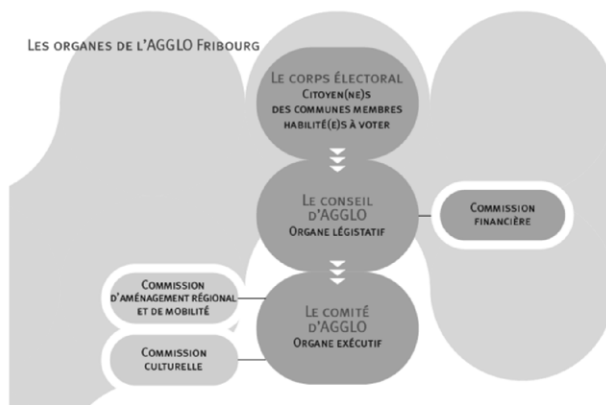
Le Conseil communal vous propose de procéder à l'élection d'une commission communale des naturalisations de 5 membres, conformément au règlement communal.

5. Election des représentants d'Avry au Conseil et au Comité de l'Agglomération

Les communes membres doivent élire pour chaque législature leurs représentants au Conseil d'agglomération.

Les organes de l'Agglo

L'Agglo se compose d'un Conseil et d'un Comité. Les membres du Conseil sont élus par les assemblées communales. Ensuite, le Conseil de l'Agglo élit, parmi ses membres, les 12 représentants des communes au Comité d'agglomération.



L'élection des représentants

Conformément à la loi, les membres du Conseil, élus au Comité, doivent laisser leurs sièges qui deviennent vacants. Il faut donc procéder à une élection complémentaire.

Conscient de la difficulté de convoquer dans un laps de temps très court deux assemblées communales, l'Agglo, d'entente avec le service des communes, propose de procéder au cours d'une seule et même séance à ces deux élections.

Nous allons donc élire, au cours de la même séance, d'abord nos trois représentants au Conseil d'aglo (point 5 de l'ordre du jour).

Ensuite, Avry aura un siège au Comité d'agglomération. C'est l'assemblée communale qui proposera au Conseil d'agglomération le candidat à l'élection au Comité (point 6 de l'ordre du jour). Ce représentant d'Avry sera élu par tous les membres du Conseil d'agglomération.

Enfin, nous devons procéder (point 7) à une élection complémentaire afin de repourvoir le siège laissé vacant par le représentant d'Avry élu au Comité d'agglomération.

Rappel de la procédure

Conformément à l'article 46 LCo, ces élections ont lieu au scrutin de liste.

Le nombre de conseillers d'agglomération dont dispose chaque commune a été arrêté sur la base de l'Ordonnance du Conseil d'Etat du 31 août 2010 indiquant le chiffre de la population légale au 31.12.2009. (art. 12 al. 2 et 3 des statuts de l'Agglomération), Pour Avry, ce nombre est de trois.

Enfin, nous relevons le principe inscrit dans les statuts, soit l'appartenance de deux conseillers communaux par commune au Conseil d'agglomération (Art. 13 alinéa 2 des statuts).



8. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011/2016.

Loi du 25 septembre 1980 sur les communes

Art.12: L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la période. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Le Conseil communal vous propose de conserver le mode de convocation en vigueur lors de la dernière législature, à savoir au travers d'une circulaire tous ménages.

9. Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (ART. 10 al. 2 LCO) pour la période législative 2011/2016

L'article 10 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 donne les attributions de l'assemblée communale. En son alinéa 2, il est mentionné que:

L'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature.

Les points g) à j) sont les suivants:

g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;

h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;

i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;

j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ;

Le Conseil communal vous propose les limites suivantes: CHF 50'000.- et 5'000 m2 pour les surfaces de terrain.

10. Modification des statuts du SSSO (Service social de Sarine-Ouest)

Trois modifications sont soumises à l'approbation de l'assemblée communale, d'une part

- *l'ajout de la commune de Ponthaux, suite à sa demande d'adhésion*

et d'autre part, les deux modifications ci-dessous, selon la demande de la Direction de la Santé et des Affaires sociales

- *art 25 d) demande **par l'entremise du service social**, le préavis de la commune de domicile d'aide sociale.*
- *art 30 L'aide matérielle et les frais de fonctionnement, après déduction de la participation financière de l'Etat, des autres cantons, des remboursements personnels, des autres participations de tiers et de subventions éventuelles, ainsi que de tous les autres frais, sont répartis entre les communes membres au prorata du chiffre de leur population dite légale.*

Les statuts complets sont à disposition des personnes intéressées au bureau communal

Le conseil communal

Achat et vente de voitures - Mécanique
Carrosserie - Pare-brise - Débosselage
sans refaire la peinture = 50 % moins cher
Véhicule de remplacement



Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran - Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
www.automobile-2000.autoweb.ch - mail: centre.automobile@com.mcnet.ch



**Schöpfer
+
Egger SA**

**1754 Rosé
1712 Tavel**

**Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33**

- Sanitaire**

- Ferblanterie**

- Couverture**

- Paratonnerre**



Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure

**Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran**

**Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26**

E-mail: mpsarl@romandie.com

A propos de la Résidence de l'Arney à Matran

L'assemblée communale du 15 décembre 2010 a décidé de souscrire un cautionnement solidaire de Fr. 584'400.- destiné à garantir un nouvel emprunt. L'assemblée communale de Matran, lors de sa séance du 14.12.2010 a pris la même décision.

Rappelons qu'il s'agit d'une société coopérative qui ne poursuit aucun but lucratif. Les principaux coopérateurs sont :

Les communes d'Avry et de Matran

La paroisse et le bénéfice curial

Les entreprises de construction

Les privés

L'immeuble construit à Matran comprend 20 appartements de 1 ½ pièces et de 2 ½ pièces destinés en premier lieu aux personnes du 3^e âge, un service de conciergerie avec interphone et une salle commune.

Il s'agit d'une importante réalisation, compte tenu du vieillissement de la population et des listes d'attente dans les EMS.

Les nouveaux prêts sollicités par la société sont destinés à rembourser la créance de l'Office fédéral du logement (aide de base pour abaissement des loyers) et le solde du prêt hypothécaire 2^e rang cautionné également par le même office.

Ces opérations financières permettent d'abandonner le système de l'aide fédérale, de réduire considérablement les charges financières et par conséquent d'éviter une augmentation des loyers imposée par la Confédération.

Le Conseil d'administration de la société a finalement trouvé un établissement financier qui a accordé les crédits en question sans engagement des deux communes.

Dès lors, ce cautionnement ne sera pas souscrit et l'assainissement prévu de la société est réalisé comme prévu initialement.

Cabine téléphonique au centre du village



Cette cabine téléphonique étant très peu utilisée, Swisscom a décidé de la supprimer d'ici la fin de l'année au plus tard. Seul le pupliphone de la gare est maintenu.

Ramassage des déchets de gazon et branches

Une benne est à disposition pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. Un ramassage est également organisé le lundi matin du 18 avril 2011 au 28 novembre 2011 (le mardi si le lundi est un jour férié).

Les sacs non conformes ou en surnombre et les branchages en vrac ne seront pas ramassés. Seuls sont acceptés :

- Les sacs d'une contenance maximale de 125 litres et munis de poignées, dont le poids n'excède pas 25 kg (4 sacs par maison).
- Les branchages attachés d'un diamètre de 50 cm et d'un poids de 25 kg maximum (2 fagots par maison).

Pour les tailles importantes, une remorque est mise à disposition et ensuite évacuée par le service de la voirie pour un montant forfaitaire de Fr. 80.- par voyage (à réserver auprès de l'administration au 026/470 40 00).

Tondeuses à gazon

Le retour du printemps est synonyme de renaissance de la nature. Immuablement, aux prairies en fleurs et aux gazouillis des oiseaux s'ajoute, surtout en fin de journée ou de semaine, le vrombissement des tondeuses à gazon.



Afin que chacun puisse profiter des beaux jours et de la tranquillité, nous rappelons aux propriétaires de pelouses et de jardins de respecter les règles de courtoisie et de bon voisinage.

Il est souhaitable que le ronflement des tondeuses à gazon, des taille-haies, des motoculteurs et des tronçonneuses soit concentré.

**du lundi au samedi entre 9h00 et 12h00 et
entre 14h00 et 19h30**

Respectons la trêve de midi, celle du dimanche et le repos des petits.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Mesures de sécurité des enfants de l'école enfantine

Pour améliorer la sécurité des enfants fréquentant les classes enfantines de l'école d'Avry, nous voulons mettre en place une séparation entre le trafic des piétons et des voitures.

Dès lors, les automobilistes sont priés :

- de s'abstenir de circuler au delà des lignes jaunes - c'est une zone réservée aux piétons, principalement aux enfants -
- de s'abstenir de se parquer sur le passage pour piétons délimité par les deux lignes jaunes
- d'utiliser les cases de parcage prévues devant le bâtiment des "conteneurs".

Les piétons, principalement les enfants, se rendant dans la zone des "conteneurs" doivent utiliser le passage prévu à leur intention, à l'avant des places de parc.

A cet effet, la signalisation routière adéquate sera installée prochainement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre sensibilité à la sécurité des enfants de l'école.

Le conseil communal



Camp de ski

Nos chérubins ont encore eu droit cette année au traditionnel camp de ski, organisé par l'école d'Avry. Les classes primaires de la 3^{ème} à la 6^{ème} année se sont donc retrouvées à La Fouly en Valais du 28 février au 4 mars, pour profiter d'un répit hivernal bien mérité.

Il était évident, à voir les mines réjouies, que les élèves ont profité au maximum des activités organisées : jeux, ski du soir, disco, boustifaille et contacts amicaux. Encadrés par les moniteurs, les professeurs et le personnel du centre de ski, ils ont pu améliorer leurs performances sur les pistes et s'en donner à cœur joie !

Grâce à l'initiative de M. Raphaël Fleury, instituteur de 6P, un site internet a permis aux parents de suivre les péripéties journalières de leurs enfants. Ainsi les messages se sont succédés : petits coucous, recommandations et encouragements, suivis souvent de bisous, ont afflué sur le site. Les enfants ont pu lire, le soir, les messages qui leur étaient destinés, ce qui a sans doute contribué à les rassurer et à les encourager à persévérer et profiter au maximum de leur semaine.

Un grand merci à M. Fleury d'avoir contribué à la mise en place de ce site, ce fut un moment inoubliable pour les parents, un rendez-vous incontournable pour visualiser les photos et lire les commentaires insérés avec humour par M. Fleury. Nous espérons que ce site deviendra une tradition et qu'il fera du camp de ski un moment privilégié pour les familles.

CR

La Société de jeunesse d'Avry sur son trente et un

Eh oui ! notre Société de jeunesse vit une grande année : elle est aux commandes du Giron 2011. L'organisation des quatre jours que durera cette fête, du 23 au 26 juin, nécessite la mise en place d'une logistique qui prévoit un déroulement sans anicroche. Allez donc parcourir le site internet <http://www.gironavry.ch/presentation>. Vous découvrirez l'importance de l'événement. Douze personnes forment le comité présidé par Claude

Longchamp. En font partie des membres actifs de la Société de jeunesse, d'anciens membres et des parents de membres actifs, tous soucieux de satisfaire la foule qui accourra à Avry dès le 23 juin.

Du 27 avril au 1^{er} mai, une importante délégation des 65 membres de la Jeunesse d'Avry a parcouru en soirée les divers quartiers de la commune. Signe avant-coureur du Giron, plusieurs chanteurs et chanteuses portaient le T-shirt vert de la fête, frappé du sigle des Forêts, thème du grand cortège du samedi matin 25 juin. A part l'annonce de la belle saison, le but des pérégrinations de nos jeunes était aussi de garnir le panier de la mascotte... A grande année grands besoins ! Le président accompagnait à la guitare les chants préparés par Lucile Dessibourg. Le *Lyoba*, bien enlevé en patois, a suscité cette réponse à la question d'un spectateur demandant qui avait assuré cette bonne diction de l'idiome disparu de nos campagnes : *on a ça dans les gènes...*

Adressons des félicitations au comité qui s'efforce de maintenir au sein de notre jeunesse bonne humeur et enthousiasme : Jonathan Thierrin, président ; Wanis Corpataux, vice-président ; Didier Corpataux, responsable du local ; Xavier Pirlet, caissier ; Emmanuelle Caron, secrétaire.

JMB



Visite du clocher de Matran et de l'abbaye d'Hauterive

L'initiative de la Commission culturelle d'Avry, présidée par Pauline de Chambrier, est à saluer en souhaitant que la formule se renouvelle. André Schneider, membre de ladite Commission, était l'initiateur des deux visites organisées le samedi après-midi 9 avril 2011. Il ne pouvait mieux choisir le présentateur : Aloys Lauper, chef de service adjoint du Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg, responsable des immeubles. La trentaine de personnes présentes a pu apprécier dès le premier exposé son aisance et sa compétence.

A Matran

Sans une note, Aloys Lauper a su intéresser son auditoire dans la présentation de l'église de Matran. Il a mis en évidence la particularité des cloches. Plusieurs participants ignoraient même que les sons harmonieux qui s'envolent du clocher de Matran ne proviennent que de deux cloches, contrairement aux églises paroissiales qui, en général, en possèdent trois, quatre ou cinq. Aloys Lauper que l'on connaît en sa qualité d'historien d'art s'est montré aussi un authentique spécialiste de l'art campanaire. Il a dévoilé *in situ* toutes les spécificités des deux cloches, leur histoire, leur provenance, les inscriptions et les icônes qu'elles présentent. On croyait que beffroi est un synonyme de clocher. Plus exactement, c'est la charpente, indépendante de celle du clocher, à laquelle sont suspendues les cloches. La montée vers le beffroi s'est avérée pour certains... essoufflante et scabreuse !

Un mot sur la plus grande cloche. En 1776, frappée par la foudre, elle a perdu sa sonorité. Elle fut descendue du clocher le 11 juin 1777 et conduite en France avec char et cheval à la Grande-Combe, près de Morteau, pour être refondue. Le nom du célèbre fondeur à qui elle fut confiée est facile à retenir. Il s'appelait Rognon. La nouvelle cloche fut bénite par Mgr de Montenach le 16 août, devant la collégiale (elle ne deviendra cathédrale qu'en 1924) de Saint-Nicolas. Les parrain et marraine s'appelaient respectivement de Chollet et de Gottrau. Vous pouvez apprécier à la maison, sur internet, la remarquable sonorité des deux cloches : <http://www.youtube.com/watch?v=dcQqYaM3x8c>

A Hauterive

La deuxième visite avait pour cadre l'un des sites historiques les plus prestigieux du canton de Fribourg, l'abbaye cistercienne d'Hauterive. Aloys Lauper, avant la visite de l'église et du cloître, en a retracé l'histoire qui remonte à 1138. C'est Guillaume de Glâne, un seigneur local, qui a voulu l'établissement du monastère. Il a fait appel à des moines de Cherlieu (Jura français). Le couvent a été supprimé en 1848, à l'avènement du régime radical. Durant une longue interruption, l'abbaye a hébergé successivement l'École d'agriculture cantonale, puis l'École Normale des instituteurs de 1859 à 1940. La vie d'antan fut retrouvée en 1939, grâce à des autorités civiles clairvoyantes. Des moines venus de l'abbaye de Wettingen-Mehrerau (Vorarlberg) ont permis à Hauterive de retrouver sa tradition monastique. Aloys Lauper a décrit ensuite les inestimables trésors artistiques que recèle le monastère : vitraux anciens et modernes (Bazaine et Mannessier), stalles exceptionnelles, décorations artistiques d'origine moyenâgeuse, trésor de sculptures lapidaires... Quant au quadrilatère à ciel ouvert, bordé des galeries voûtées du cloître, c'est une pure merveille. Le jardin géométrique, avec une fontaine en pierre de la Molière, est signé Jacques Wirtz, paysagiste belge de renommée internationale.

Les lecteurs qui veulent en savoir davantage trouveront de la documentation - et beaucoup d'autres choses ! - au magasin situé à l'entrée de l'abbaye. Il est ouvert notamment le samedi de 14 h à 17 h, et le dimanche de 14 h 45 à 17 h.

Un merci sincère et cordial à la Commission culturelle pour cet après-midi plein d'intérêt !

JMB



Sur la place de l'église à Matran, Aloys Lauper, qui est au centre de la photo, effectue son premier exposé. Derrière lui, l'initiateur des visites, André Schneider. Tout à gauche, Pauline de Chambrier.



De l'abbaye, présentation de la longue histoire de la vie cistercienne à Hauterive



Dans la remarquable cour intérieure.

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry

Pierre de Feu SA



Taille de pierre, rénovation de façades, poêles et cheminées
Rte de l'Industrie 16 • 1754 Avry-Rosé • Tél. 026 470 29 00 • Fax 026 470 29 15
www.pierrefeu.com E-mail contact@pierrefeu.com

- ✓ Soins du corps et du visage
- ✓ Massage aux pierres chaudes
- ✓ Epilations
- ✓ Onglerie
- ✓ Power Plate
- ✓ Solarium
- ✓ Pédicure
- ✓ Maquillage
- ✓ Wellness

ESPACE ELLE & LUI

BODY BEAUTY & WELLNESS

Avry.Bourg 24 - 1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél.: +41 (0)26 470 04 51 - elle.lui@bluewin.ch
www.espace-elle-et-lui.ch



Vitrerie - Glaserei
RÉPARATION - MIROIR

Werner Wyss

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir
dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch

Un développement que d'aucuns jugent un peu...effréné !

Ces dernières années, et actuellement encore, le développement d'Avry s'est accéléré. A part les maisons individuelles, des immeubles locatifs ont surgi en divers endroits.

Aux Agges, les premières constructions comptent 38 appartements. Le dernier immeuble construit sur l'emplacement de la ferme Page a offert 13 appartements. Quant au dernier immeuble en construction, qui s'élève à proximité de l'ancienne laiterie, il comptera 11 appartements.

Les trois maisons à trois étages érigées en-dessous du Grand-Clos à la Rue Marie-Favre totalisent 30 appartements. Et ce n'est pas tout !



Dernier immeuble en construction près de la laiterie



Immeubles de l'impasse des Agges 12 à 18



Immeubles de l'impasse des Agges 7 et 9



Immeubles de la rue Marie-Favre

Pourquoi conserver cette grange ?

La question est compréhensible : pourquoi cette grange est-elle maintenue, entourée qu'elle est par des constructions modernes ? C'est un bâtiment protégé. Jean-Pierre Anderegg, dans *La maison paysanne fribourgeoise*, tome I, Ed. G. Krebs SA, Bâle 1979, nous donne la réponse : c'est une grange seigneuriale. Sans doute dépendait-elle du domaine du château de Buman. Construit vers 1700, celui-ci a probablement remplacé une résidence plus ancienne. Présentation de J.P. Anderegg :



La grange seigneuriale: Avry-sur-Matran 38 (datée de 1765, signée Maître Christous Elchingre)

Architecture

Construction à poteaux en partie murée; toit à pans coupés.

Plan: Aire de grange flanquée de 2 étables symétriques en maçonnerie brute crépie, avec des chaînes d'angle en molasse. Lisse en corniche. Linteau de porte de grange courbe.

Toiture: à 2 colonnes et aux combles obliques, couverte de tuiles plates. Bras de force profilés. Poinçons en fer blanc.

Cadastre

1845 Bossy Joseph Alexandre, feu Jacques
Autres bâtiments du domaine: ferme, habitation, grange, porcherie

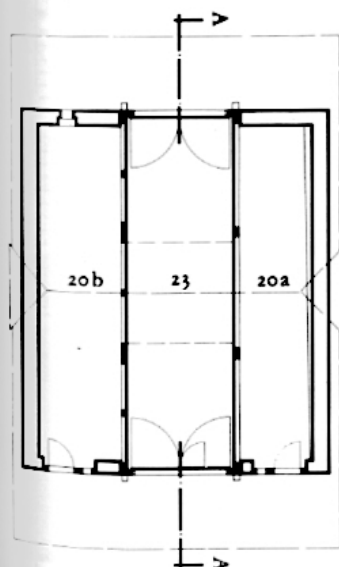
Typologie

Petite grange seigneuriale de plan symétrique.

Autres exemples de ce type

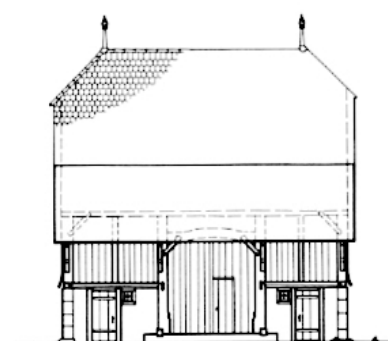
Sarine: Autafond 10.

Lac: Cressier 45. Villarepos 10.



806 Plan rez 1:250

303



807 Elévation ouest 1:250

Chronique historique

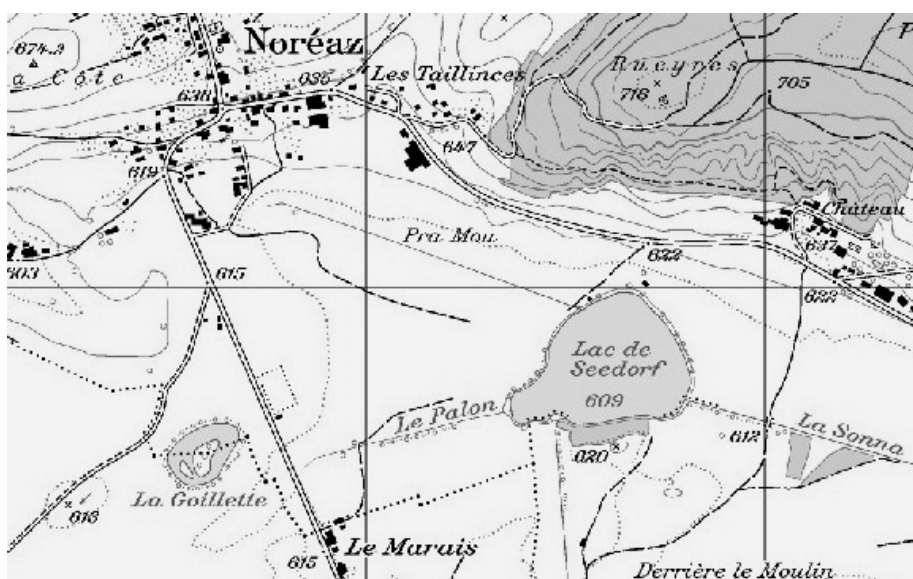
A quelques encablures d'Avry

Savez-vous que la Sonnaz ne prend son nom qu'en sortant du lac de Seedorf ? En entrant, elle s'appelle le Palon. Sur nos photos, les allées d'arbres nous en désignent les cours. L'allée qui signale le Palon, avec Prez-vers-Noréaz en arrière-plan, est plus courte que celle qui borde la Sonnaz.

Toute cette zone était jadis quasiment inexploitable à cause des fréquentes inondations. En 1867, l'assainissement a été décidé. Le lac a été abaissé de dix pieds (3 mètres).



JMB



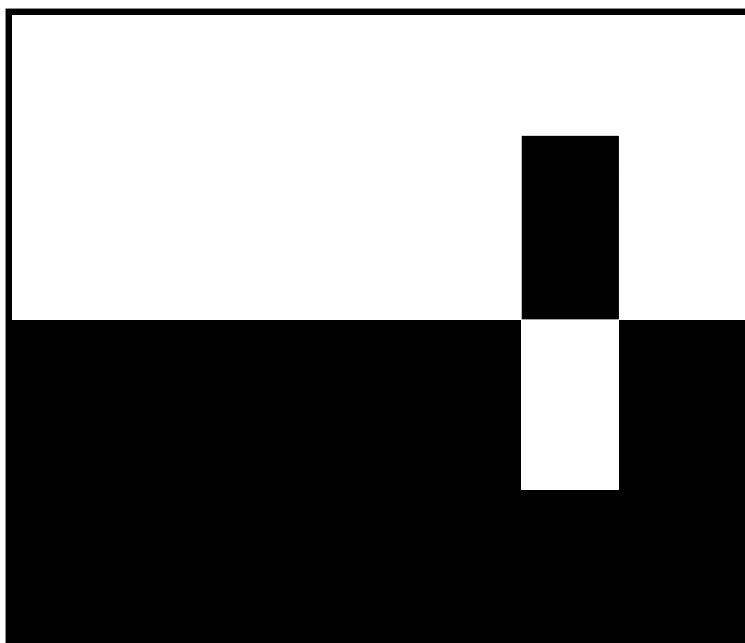


La BCF, partenaire de vos projets.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



brodard^s_A

BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

Invitation

**Course d'orientation populaire
du CA Rosé
Les Possessions / Onnens**



Samedi 28 mai 2011

- Ouvert à toutes et tous, aussi bien aux enfants qu'aux adultes et aux familles
- De 7 à 77 ans
- Parcours adaptés pour les débutants
- Possibilité de participer individuellement ou en groupe

Organisation : CA Rosé

Chef de course : Roland Renevey, 079 745 61 81,
roland.renevey@bluewin.ch

Traceuse des parcours : Marion Risse

Carte : Les Possessions, échelle 1 :10 000, état 2010

Centre de course : terrain de football d'Onnens,
568'800 / 179'500

Inscription : sur place de 13h00 à 15h00

Vestiaire : dans les voitures, pas de vestiaire, pas de douche

Chronométrage : système Sportident

Genre : course d'orientation traditionnelle – adaptée pour les débutants, les enfants et les familles

Catégories : Court Facile / Facile Moyen / Court Technique / Moyen Technique / Long Technique

Finance : location d'un Sportident (puce électronique) fr. 2.-. Inscription fr. 8.-.

Assurance : est l'affaire des participants

Matériel : une boussole, un stylo indélébile et une tenue adaptée à la course en forêt

Résultats : sur le site internet du CA Rosé:
www.teddies.ch/ca-rose

Le Cirque Toamême présente :

"Ça déménage"

Vendredi 10 juin 2011 à 19h00

Sur la place de l'école (à la halle de gymnastique en cas de pluie)

Spectacle musical de cirque nouveau, en trois clowns et salti majeurs, nouvelle création 2010-11.

Synopsis :

Les temps sont durs et la crise n'épargne personne...

Justement, trois artistes de cirque se font licencier ... pour une seule fausse note !

Et comme si cela ne suffisait pas, la directrice du cirque les prie également de libérer immédiatement leur logement ...

Mais nos artistes ont la peau dure et ne manquent pas d'imagination ...

Mais qui est le mystérieux vendeur ?

Que fait la cousine d'Afrique avec toutes ses valises ?

D'où viennent ces nouveaux artistes aux costumes étranges ?

Nos trois artistes réussiront-ils à rester dans leur appartement et à se faire reconnaître comme les grands artistes qu'ils pensent être ???

Autant de questions auxquelles on ne peut répondre qu'en allant voir le spectacle !!!

Présentation du groupe :

Le projet social et culturel du cirque Toamême invite les jeunes élèves de l'école à devenir de jeunes artistes dans toutes les phases de la création, la représentation et la rencontre avec un public d'ici et d'ailleurs, pour un spectacle de qualité.

Dans la création, les jeunes sont aidés par des bénévoles et des professionnels du spectacle pour la mise en scène, les musiques originales ainsi que les costumes et les scénographies.

Le groupe est constitué de vingt et un jeunes, musiciens ou jeunes artistes de cirque, dont certains avec une expérience de plusieurs années de tournée et plus de cent représentations à leur actif.

Ils présentent : corde molle, diabolo, jonglerie avec les balles et massues, acrobatie et équilibre, monocycle, fil, échelle libre, portées ... et musique dal' vivo !

Production : Association Cirque Toamême

Mise en scène : Julien Morot

Création musicale : Bernard Schwenter

Mise en piste : Amir Moday, Vincent Chessex et Simon Berger

Artistes : 17 jeunes de 15 à 22 ans, ayant d'excellentes connaissances dans diverses techniques de cirque.

Musique : Orchestre composé de 4 jeunes musiciens

Costumes, décors : Nathalie Bourgarel et Anaïs Garbani, costumières

Scénographie : Georges Voillat

Administration/tournée : Urs Egger



Fête de la Trinité

Dimanche 19 juin à 9h30

La paroisse de St-Julien vous invite à célébrer la Fête patronale de la chapelle d'Avry en assistant à la messe qui aura lieu le dimanche 19 juin à 9h30 à la chapelle.

La commune d'Avry invite l'ensemble de la population à partager l'apéritif, qui sera agrémenté par les prestations de la fanfare l'Avenir et du chœur mixte Le Muguet, dans le jardin de la maison communale à partir de 10h30.

Venez nombreux fêter cette journée spéciale du village !

Le 17^{ème} giron des jeunesses sarinoises

Du jeudi 23 au dimanche 26 juin 2011

Les travaux ont commencé sur la place de fête du giron. Les premiers pylônes de la tonnelle se dressent déjà vers le ciel et il n'a pas fallu attendre longtemps avant que les jeux commencent également à sortir de terre. L'équipe de décoration a pratiquement terminé son travail de peinture et de bricolage.

Nous vous rappelons les moments forts de la fête:

- jeudi 23 juin : **méga loto**, avec plus de Fr. 15'500.- de lots, dont un scooter d'une valeur de Fr. 4'286.-;
- vendredi 24 juin : **bal avec Alain Morisod** et les Sweet People ; réservation auprès de Star Ticket (www.starticket.ch) et de ses partenaires;
- samedi 25 juin, de 10h00 à 12h00 : **cortège de chars**, du haut du Covy jusqu'à la place de fête;
- samedi 25 et dimanche 26 : **jeux inter-jeunesses**.

Les Dicodeurs

L'émission humoristique diffusée tous les jours de la semaine entre 11h00 et 12h00 sur « La Première » de la Radio Suisse Romande aura durant la semaine du **13 au 17 juin 2011** pour cadre Avry et le 17^{ème} giron des jeunesses.

L'invité de la semaine sera notre concitoyen **David Clément** qui a aimablement accepté de participer.

L'émission sera enregistrée le **lundi 6 juin prochain** à l'Auberge d'Avry-Rosé. Les réservations sont possibles directement auprès de la RTS soit par téléphone (021 318 18 32), soit par internet (dicodeurs.rsr.ch).

Prévention

La responsabilité de tout organisateur impose de faire tout ce qui est possible pour éviter tout problème grave ou tout accident durant la fête. Pour cette raison, un concept de prévention a été élaboré pour diminuer les risques.

Pour la première fois dans un giron des jeunesses de la Sarine, un système de bracelets sera mis en place. Ils donneront le droit d'acheter ou non de l'alcool, suivant la loi en vigueur, tout en assurant un service rapide et efficace.

Prévenir, c'est également chercher le contact direct

avec le consommateur. Une équipe de prévention, complémentaire à celle de la sécurité, sera mise en place en collaboration avec les associations REPER et AdO et fera des rondes dans et aux alentours de la place de fête. Elle sera chargée de prévenir les excès divers, voire de désamorcer des situations qui pourraient déraiper.

Adresses utiles

Concours de décoration: decoration@gironavry.ch

Bénévoles: benevole.gironavry.ch

Programme complet: www.gironavry.ch/programme

Les personnes intéressées qui ne l'auraient pas encore fait peuvent toujours s'inscrire pour le concours de la plus belle maison! Il en va de même pour toutes les personnes souhaitant venir donner un coup de main durant les 4 jours de fêtes, pour les préparatifs ou le démontage.

Théâtre :**"POURQUOI PAS"**

Vendredi 1er juillet 2011 à 20h

A l'aula du CO d'Avry-sur- Matran.

Spectacle de fin d'année scolaire 2010-2011.

Responsables : Thierry Siffert
Samuel Corminboeuf.

Avry Bouge

Avry Bouge n'aura pas lieu cette année. En effet, la fête du Giron des jeunesses de la Sarine s'occupe de faire bouger la commune d'une autre manière en 2011.

Venez nombreux contribuer à ce grand week-end exceptionnel !



Caritas : carte culture

Les portes s'ouvrent aux petits budgets

Dans nos sociétés, aller au cinéma, suivre des cours de langue, visiter un musée etc. peut sembler aller de soi et faire partie des activités habituelles. Pourtant, pour une partie de la population, la réalité est tout autre. Avoir un faible revenu engendre des difficultés et des privations. Le constat suivant a été fait : les personnes qui ont des petits budgets ne peuvent que difficilement se permettre des activités de loisirs et de détente. Au-delà de la dimension financière, c'est également toute la question de la participation à la société, à ses activités, aux échanges avec autrui, mais également les possibilités de coupure du quotidien qui sont mises entre parenthèses. Le risque d'isolement est alors latent.

La CarteCulture a justement pour but de faciliter l'accès à la culture, au sport et à la formation. Grâce à cette carte, les personnes à faibles revenus peuvent profiter de rabais entre 30% et 70% auprès des cinémas, patinoires, musées, théâtres, concerts, abonnements de journaux, activités sportives et de loisirs. Ainsi, les offres sont rendues plus accessibles. A terme, le but est de renforcer la participation.

Les premiers témoignages des bénéficiaires (voir ci-dessous) mettent en évidence que la CarteCulture offre de nouvelles opportunités et une variété d'offres importantes (plus d'une centaine d'offres). De plus, le principe de fonctionnement de la carte a pour objectif principal d'être discret et simple.

Qui a droit à la CarteCulture ? Toutes les personnes qui se trouvent au seuil du minimum d'existence, qui reçoivent les prestations complémentaires, qui touchent l'aide sociale ou qui ont une saisie de salaire depuis 9 mois. Ces personnes doivent être domiciliées dans les communes d'Avry, Belfaux, Bulle, Chésopelloz, Corminboeuf, Corpataux-Magnedens, Guin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Prez-vers-Noréaz, Rossens et Villars-sur-Glâne.

Pour moi, je trouve que la CarteCulture pour l'abonnement de la Liberté, par exemple, c'est important et le rabais est intéressant. Je l'utilise également car j'aime beaucoup aller au théâtre, notamment le théâtre des Osses. On peut avoir des prix avantageux. C'est intéressant parce que pour les petits budgets, il n'y avait pas grand-chose. Je me le permettais nettement moins ou, si je me le permettais, je devais ensuite peut-être me serrer encore davantage la ceinture. Je trouve que la CarteCulture, ça encourage à faire les choses, à sortir, parce qu'il y a cette offre. Je le ferais peut-être moins sinon. Et ça, c'est un point que je trouve très important. Cécile, rentière AVS.

Grâce à la CarteCulture, pour le sport de mon fils, ça me revient beaucoup moins cher. Avec un petit budget, ça me soulage beaucoup. Ça me soulage que je puisse quand même payer son sport à mon fils et l'abonnement à la piscine. C'étaient des choses que je ne pouvais pas vraiment faire. Comme ça, mon fils peut faire comme tout le monde et ça c'est très important. Mon fils utilise son abonnement tout le temps. La CarteCulture me rend vraiment service. Avant, j'aurais amené quelques fois mon fils à la piscine, mais pas autant que maintenant. Maintenant, on va ensemble aux spectacles. Ça permet de voir autre chose et de ne pas penser à l'argent et me dire « Mon Dieu, je vais au spectacle, comment je vais payer, comment je vais finir le mois ? » Ça permet de couper avec l'argent, de profiter de l'instant. Et puis comme ça, mon fils ne sent pas que maman a des problèmes d'argent. Pour lui, maman peut le faire. La Carte m'aide beaucoup. Je n'ai pas l'impression de faire beaucoup de sacrifices, même si je dois les faire. C'est une aide précieuse. Au début, j'étais un peu gênée. Mais les gens n'ont posé aucune question. Aline, maman avec un enfant à charge.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Caritas Fribourg au 026.32.1.18.54 ou fribourg@carteculture.ch

Offre complète sur : www.carteculture.ch/fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous !

Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Service social spécialisé
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

Association fribourgeoise du diabète

- Service médico-social
- Activités d'information de prévention
- diabete@liguessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Service médico-social
- Centre de remise d'appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme

- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein

- Pour toutes les femmes âgées de 50 à 70 ans
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Route des Daillettes 1, CP 181 / 1709 Fribourg

Tél. 026 426 02 66

Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch

info@liguessante-fr.ch



EP:AMADEUS

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia.

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

Si la qualité compte pour vous !

Notre
service
fait la
différence



LOEWE.

Avry-bourg 19-15
1754 Avry-sur-Matran
026/470 24 20
info@amadeus-ag.ch

Plus de 76'000 articles sur notre site
www.ep-amadeus.ch



ROWEN

B&W

BRUNNEN

JVC

LOEWE

PHILIPS

Pioneer

SONY



STRITT & FORLIN SA

**installations sanitaires
ferblanterie - couverture**

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

jusqu'au 31 août 2011

A donner contre bons soins

Jardin

Contacteur Mme Irène Sautaux

Rte de Rosé 38

Tél. 026 470 13 54

L'équipe de volley d'Avry

cherche au plus vite des joueurs !

Pour tous renseignements :
Claude Sapin 026/470 15 96

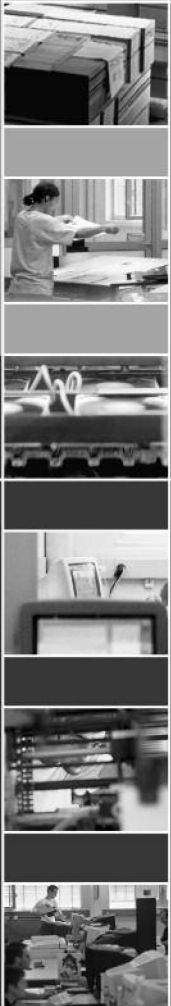
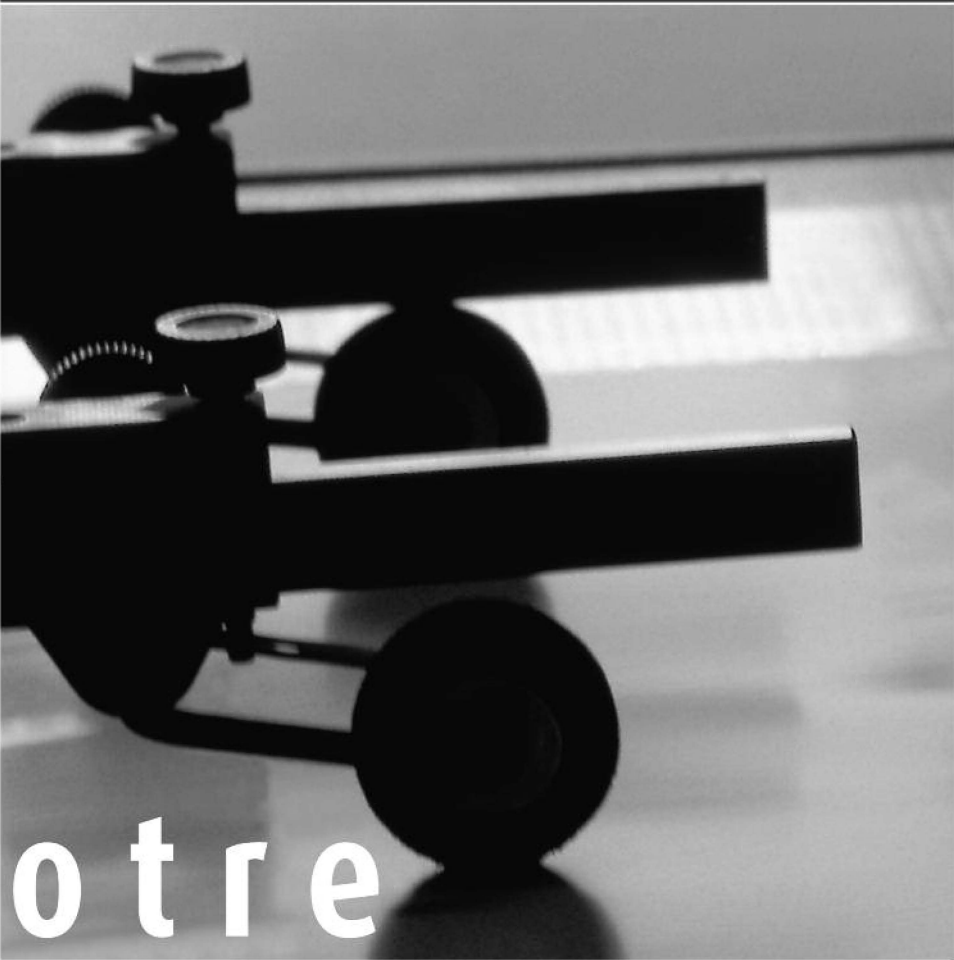


SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin – tél. 079 509 37 00	Rte de Seedorf 32 – 1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras – tél. 026 402 39 85	Ch. des Glycines 10 – 1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier – tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24 – 1723 Marly
Club de Tennis de Table	Jean-Claude Stritt – tél. 026 470 11 87	Rte du Covy 39 – 1754 Avry
F.C. Piamont	Vincent Stulz – tél. 079 240 46 56	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin – tél. 026 470 15 96	Imp. des Agges 23 – 1754 Avry
S.F.G. Gym-Volley-Badminton	J.-Claude Maillard – tél. 026 470 15 02	Rte de l'Otierdo 35 – 1754 Avry
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron – tél. 026 413 15 09	En Plan 8 – 1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer – tél. 026 470 16 72	Rte du Covy 25 – 1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	André Devaud – tél. 026 475 19 51	Ch. du Verger 44 – 1752 Villars-sur-Glâne
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann – tél. 026 411 44 20	Rte du Levant 19 – 1726 Farvagny
Fit-Bike	Jocelyne Magnin – tél. 026 477 17 23	Rte de la Croix 10 – 1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller – tél. 026 470 18 45	Imp. des Préalpes 4 – 1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin - tél. 079 717 00 13	Rte de Rosé 74 – 1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





votre imprimé

Parce que c'est vous,
parce que c'est elle,
parce que c'est MTL,
votre imprimerie.

Route du Petit-Moncor 12 · 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 401 13 13 · Fax 026 401 13 15
imprimerie@mtlsa.ch · www.mtlsa.ch





PARKING

PLUS DE 2000
PLACES GRATUITES

VASTE CHOIX

50 COMMERCE À VOTRE
DISPOSITION

NOCTURNE

TOUS LES VENDREDIS
JUSQU'À 21H00

ANIMATIONS

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

WIFI GRATUIT

DANS LES CAFÉS-RESTAURANTS

BONS CADEAUX

VALABLES DANS TOUS LES
COMMERCE D'AVRY CENTRE

BUS GRATUIT

DEPUIS LA GARE DE FRIBOURG:
LE LUNDI TOUTE LA JOURNÉE
ET LE MERCREDI APRÈS-MIDI

